

DELIBERATION N° 95/78 : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX à E.D.F. DANS LES LOCAUX
DU GROUPE PRIMAIRE RUE DE SECOURS

Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre d'E.D.F. du 4 Juillet 1978, demandant la mise à disposition gratuite d'un local d'une superficie de 12 m² environ, situé dans le groupe scolaire Rue de Secours, et tel qu'il figure au plan ci-annexé.

Ce local est destiné à l'installation d'un poste de transformation électrique qui sera raccordé au réseau de télédistribution publique dont il fera partie intégrante.

En vue de l'équipement et de l'exploitation de ce poste, sont attribués à E.D.F. les droits nécessaires à l'accomplissement de ces opérations, notamment celui d'établir et d'entretenir en amont et en aval de ce poste toutes canalisations et locaux en cause et de disposer en permanence d'un dégagement permettant le passage du matériel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- donne son accord pour mettre à disposition d'E.D.F. le local en question ci-dessus désigné pour la durée de vie de l'ouvrage.